

2022-2023

1 AN DE MANDAT 15 COMBATS

AU SERVICE DES FRANÇAIS ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

D'un côté, une Assemblée nationale sans majorité, une extrême droite faisant irruption en nombre dans l'hémicycle et une gauche renforcée mais minoritaire qui expérimente un fonctionnement en intergroupe. De l'autre, un président mal élu, sans mandat clair dès lors et pourtant déterminé à n'écouter que lui-même. Voilà le paysage inédit de cette première année de mandat dans lequel **les députés socialistes et apparentés n'ont renoncé à aucun combat et à aucune de leurs idées se mettant d'abord au service des Françaises et des Français et de l'intérêt général.**

En toute circonstance les socialistes ont fait le choix de la clarté.

Le choix du « parlementarisme de fait », en recherchant toujours la meilleure des façons de faire fonctionner cette assemblée pluraliste pour défendre nos propositions et **ramener des victoires à nos concitoyens sans jamais transiger avec l'extrême-droite** avec laquelle nous avons continuellement refusé de frayer.

Le choix de la liberté, en construisant d'abord nos positions de groupe par un travail exigeant sur nous-mêmes et par nous-mêmes, nous interrogeant sans cesse sur ce que devait être le point de vue des socialistes avant de se demander ce que les autres groupes ou partis pouvaient en penser.

Le choix du socialisme, c'est-à-dire d'abord de la justice et des classes populaires dans chacun de nos combats. **Nous nous battons pour celles et ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre et qui souvent subissent l'Histoire.** C'est là le seul chemin pour reconstruire une politique au service de tous.

Le choix de l'union de la gauche chaque fois que possible, en cultivant nos convergences, en construisant nos combats communs et assumant les désaccords chaque fois qu'il y en eu. C'est ainsi que, s'agissant du pouvoir d'achat ou de la justice fiscale, **nous avons pu faire des propositions communes ou à l'occasion de la bataille des retraites nous avons fait tribune commune**, aux côtés du mouvement social, partout en France.

Le choix de l'ouverture à la société civile, à la « gauche hors les murs » et aux citoyens, en multipliant les auditions, les consultations, les rencontres et les projets communs avec la société civile engagée syndicale, associative, nationale et locale.

Ces choix auront été autant de boussoles qui nous aurons permis de ne pas nous perdre dans cette première année lors de laquelle le gouvernement aura persévéré jusqu'à l'absurde dans sa calamiteuse réforme des retraites, entraînant le pays et nos institutions dans un chaos inédit. **Une année pendant laquelle la majorité aura activement contribué à la normalisation du RN, justifiant plus que jamais que pas une voix socialiste ne soit allée ni à une nomination, ni à une proposition, ni à un amendement, issus de l'extrême droite.**

Une année lors de laquelle nous n'avons laissé passer aucune occasion, aussi rares soient-elles, de trouver un accord républicain avec la majorité, comme sur l'accélération du déploiement des énergies renouvelables ou la régulation des influenceurs.

Une année pour travailler à une union de la gauche parfois difficile mais pourtant nécessaire en affirmant ce que nous sommes, socialistes.

Une année où les députés socialistes et apparentés auront pris la tête de nombreux combats. De la lutte contre les déserts médicaux, qui font reculer la République dans nos campagnes mais aussi nos banlieues et certaines villes, à un contre-projet de loi grand âge, en passant par la nationalisation d'EDF qui est sur le point d'être acquise, et bien d'autres combats à découvrir dans ce livret.

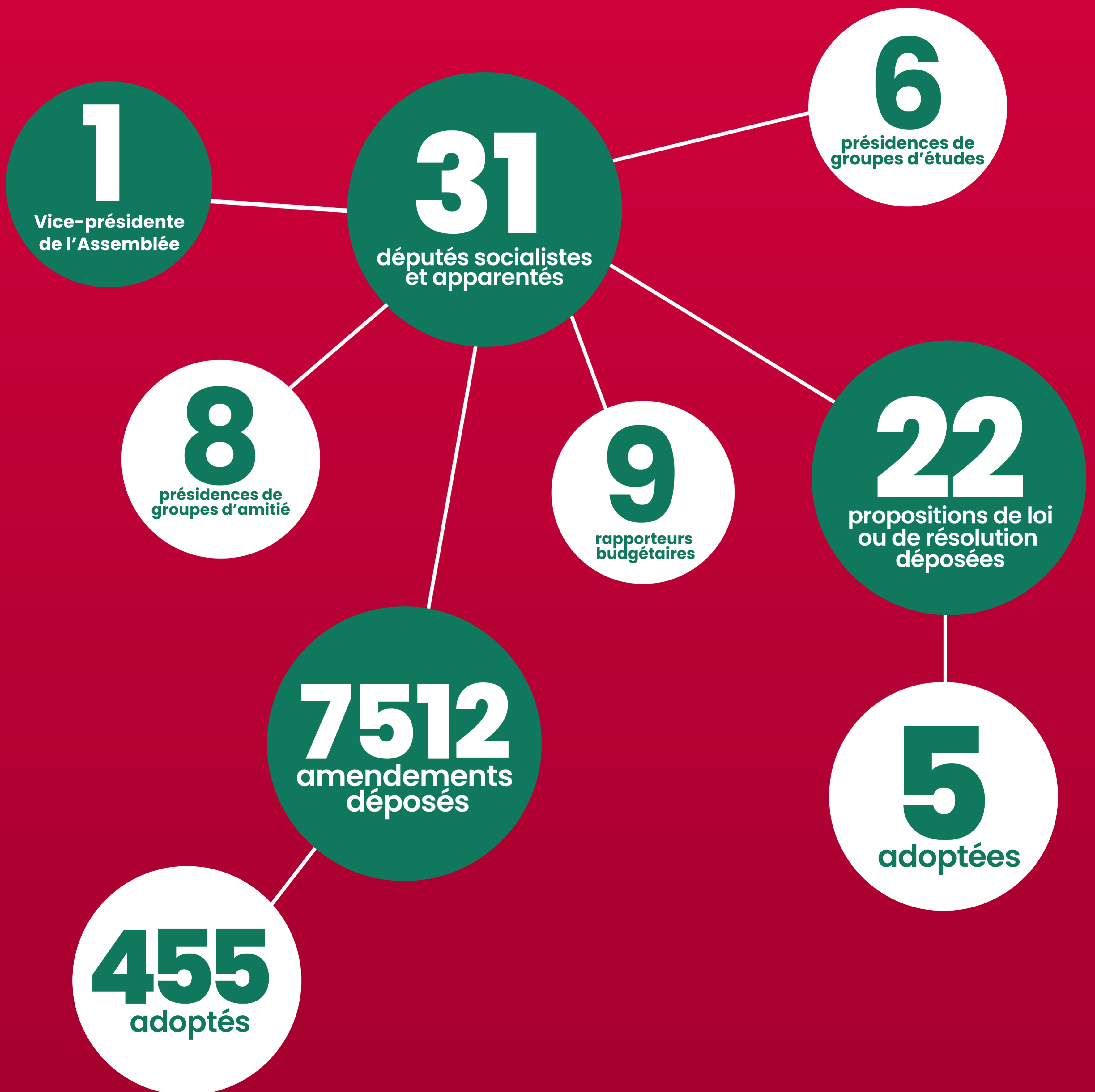
Une année pour préparer l'avenir, en travaillant étroitement avec nos collègues sénateurs, députés européens et le Parti pour engager des travaux de fond sur l'énergie ou l'immigration.

Une année pour être, malgré les circonstances, utiles aux Françaises et aux Français. Une année pour construire des perspectives avec nos partenaires de gauche.

Boris Vallaud
Député des Landes
Président du groupe



1 AN DE MANDAT 15 CHIFFRES



2

commissions
d'enquête
créées

115

jours de débats
dans l'hémicycle

8

recours et observations
déposés au conseil
constitutionnel

6

motions de censure
déposées

483

Questions
écrites
posées

80

Questions au
Gouvernement
posées



1 AN DE MANDAT 15 COMBATS

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX	8
RENFORCER LES DROITS DES FEMMES	12
COMBATTRE LES VIOLENCES CONJUGALES	16
MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS	20
SOUTENIR LA JEUNESSE ÉTUDIANTE	24
GARANTIR LE DROIT À VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ	28
COMBATTRE LA RÉFORME DES RETRAITES	32
SOUTENIR NOS COMPATRIOTES D'OUTRE-MER	36
PROTÉGER ÉLECTRICITÉ DE FRANCE	40
LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	44
SOUTENIR L'UKRAINE	48
AMÉLIORER LE POUVOIR DE VIVRE	52
TAXER LES SUPERPROFITS ET SUPERDIVIDENDES	56
RÉGULER LE MONDE DE L'INFLUENCE	60
ENCADRER LE LOGEMENT TOURISTIQUE	64



A person wearing a white lab coat is shown from the side, holding a medical device. The background is a clinical setting with a desk, a red lamp, and a plant. The entire image has an orange overlay.

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX



POUR RÉGULER L'INSTALLATION DES MÉDECINS

Aujourd'hui, plus d'un Français sur 10 est privé de médecin traitant et 8 millions d'entre eux vivent dans un désert médical. Les personnes pauvres sont les plus touchées : dans un désert médical, elles ont 8 fois plus de risques de renoncer à des soins que le reste de la population. **Les inégalités territoriales se superposent aux inégalités sociales et constituent une grave rupture d'égalité dans l'accès aux soins.**

Face à l'urgence, les députés socialistes sont à l'initiative pour prendre enfin des mesures fortes.

Guillaume Garot, député de la Mayenne, a ainsi lancé dès juillet 2022 un **groupe de travail transpartisan** sur les déserts médicaux. Ouvert à l'ensemble des groupes parlementaires, à l'exception du Rassemblement national, celui-ci associe aujourd'hui plus de 40 députés, qui se réunissent chaque semaine.

Le groupe de travail a mené plusieurs dizaines d'auditions, qui ont nourri la rédaction d'une **proposition de loi transpartisane contre les déserts médicaux, déposée en janvier 2023, et cosignée par 205 députés issus de 9 groupes parlementaires.**

Le texte propose de réguler l'installation des médecins – généralistes et spécialistes – et des chirurgiens-dentistes sur le territoire, afin d'en assurer la meilleure répartition. La loi limite les installations là où l'offre de soins répond aux besoins, et les oriente vers les zones où l'offre de soins est dégradée.

La proposition de loi porte également une quinzaine de mesures concrètes permettant de démocratiser l'accès aux études de médecine et de rendre plus efficace l'exercice des soins dans les territoires.

Nous avons demandé à plusieurs reprises l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de cette proposition de loi transpartisane, ce qui a été refusé par la majorité présidentielle.

Afin de présenter leur travail et d'échanger sur les propositions avec les citoyens, **les députés membres du groupe transpartisan ont entamé un "Tour de France" qui en est aujourd'hui à sa 20e étape.**

NOUS AVONS IMPOSÉ AU GOUVERNEMENT UN DÉBAT SUR LA RÉGULATION DE L'INSTALLATION DES MÉDECINS

→ Début juin 2023, l'examen de la proposition de loi du groupe Horizons sur "l'engagement territorial des professionnels", bien que très insuffisante, a été l'occasion pour le groupe Socialistes et apparentés de porter à nouveau ce combat contre la désertification médicale, en déposant des amendements issus de la proposition de loi transpartisane.

Si **notre amendement visant à réguler l'installation des médecins a été rejeté par les députés Renaissance et Rassemblement national**, plusieurs mesures significatives, défendues par le groupe socialiste et issues des travaux transpartisans, ont été adoptées : l'obligation d'un préavis de 6 mois avant le départ d'un médecin, l'encadrement du cumul des aides à l'installation, le rétablissement de la permanence des soins, la suppression de la majoration des tarifs pour les patients ne parvenant pas à trouver de médecin traitant, etc.

Nous continuerons de défendre cet amendement visant à réguler l'installation des médecins dans les prochains mois, par exemple lors du PLFSS pour 2024.



RENFORCER LES DROITS DES FEMMES

2

POUR LA CONSTITUTIONNALISATION DU DROIT À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Au lendemain de l'arrêt de la Cour suprême américaine qui ouvrirait la possibilité de restreindre ou d'interdire le droit à l'avortement, **nous avons déposé avec l'intergroupe de la NUPES une proposition de loi visant à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution** afin de venir protéger ce droit fondamental.

Si, en France aujourd'hui, il n'y a pas de menace directe à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), rien ne la garantit à l'avenir, à l'image des récentes atteintes portées à l'avortement chez nos voisins européens, comme la Pologne, la Hongrie, ou même le Portugal ou l'Italie.

C'est pourquoi les députés socialistes et apparentés demandent une telle consécration depuis la réforme constitutionnelle de 2018.

Lors de la discussion de notre proposition de loi à l'Assemblée nationale, **l'adoption d'un amendement de Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, a permis de faire tomber les centaines d'amendements d'obstruction d'une partie de la droite, et, par conséquent, de faire voter le texte.**

En février ensuite, ce sont les sénateurs socialistes qui ont repris le texte et permis son adoption par le Sénat.

Pour autant, le véhicule législatif le plus adapté et le plus efficace pour modifier la Constitution reste un projet de loi du Gouvernement qui serait soumis au Parlement réuni en Congrès.

Les parlementaires socialistes ont donc adressé un courrier au Président de la République lui demandant de prendre ses responsabilités.

En étant la première à inscrire ce droit dans sa constitution, la France affirmerait son rôle de pionnière dans la défense des droits des femmes.

Nous nous devons d'envoyer un message fort aux autres pays.

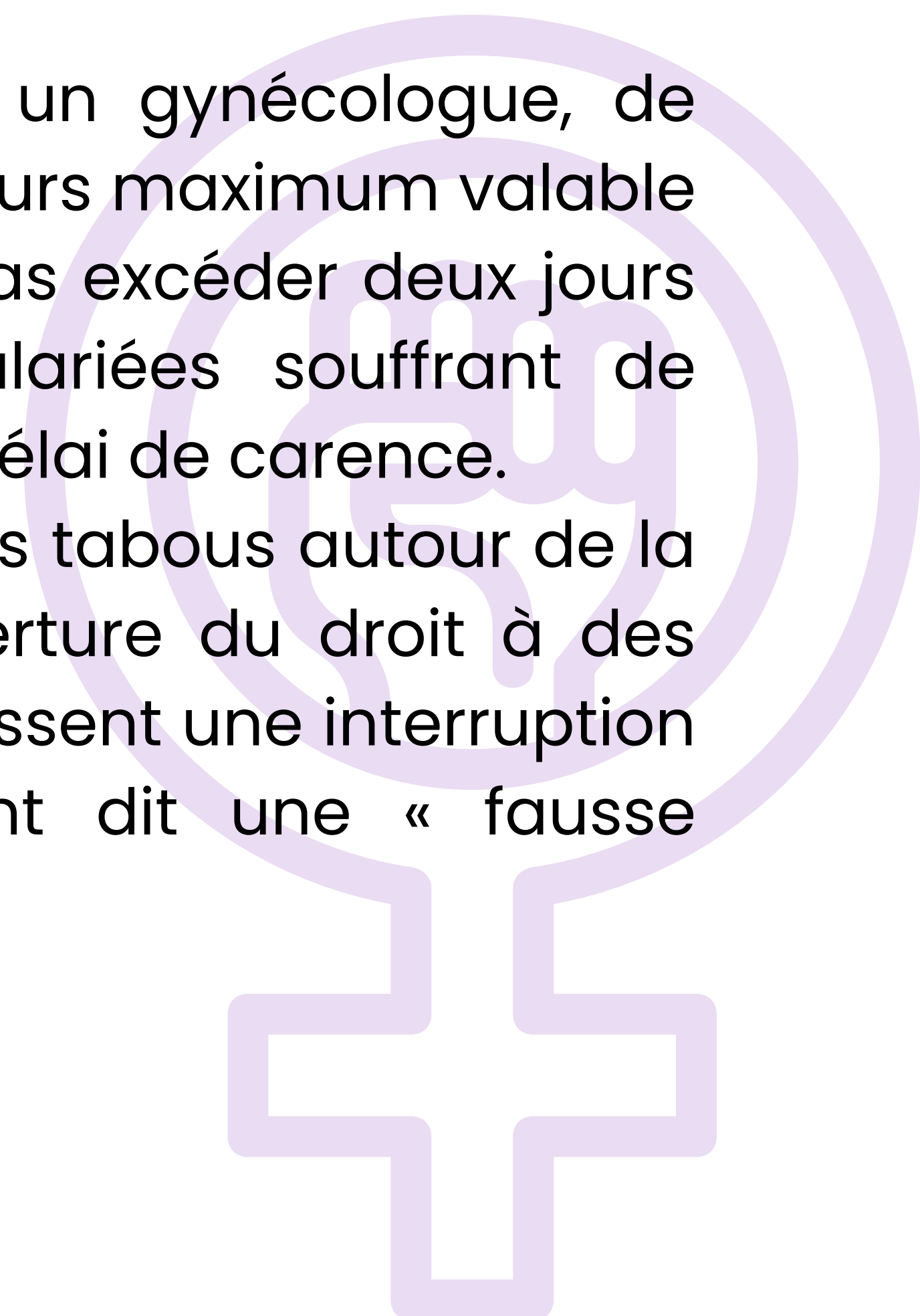
NOUS AVONS PROPOSÉ LA CRÉATION D'UN CONGÉ MENSTRUEL

→ Fatigue, crampes, spasmes, douleurs abdominopelviennes, maux de tête, ou encore vertiges, nausées et vomissements : les effets indésirables des règles douloureuses sont particulièrement handicapants.

Ces derniers mois, des initiatives ont été prises, comme au sein du Parti Socialiste, pour mettre à la disposition des salariées ou agentes un congé menstruel. Elles doivent pouvoir bénéficier d'un cadre légal. **À l'image de l'Espagne qui est le premier pays européen à avoir créé un congé menstruel, il est temps pour notre pays de légiférer.**

Avec Mickaël Bouloux, député d'Ille-et-Vilaine, et Fatiha Keloua-Hachi, députée de Seine-Saint-Denis, nous avons déposé une proposition de loi pour la création d'un congé menstruel :

- la possibilité, pour un médecin ou un gynécologue, de prescrire un arrêt maladie de treize jours maximum valable un an, pour une durée ne pouvant pas excéder deux jours par mois, pour l'ensemble des salariées souffrant de menstruations incapacitantes, sans délai de carence.
- afin d'appréhender plus largement les tabous autour de la santé des femmes au travail, l'ouverture du droit à des jours de congés aux femmes qui subissent une interruption spontanée de grossesse, autrement dit une « fausse couche », sans jour de carence.





**COMBATTRE
LES VIOLENCES
CONJUGALES**

3

POUR LE RENFORCEMENT DE L'ORDONNANCE DE PROTECTION

124 femmes ont été tuées en 2022. Elles étaient 122 en 2021, 102 en 2020. Si le sujet des violences intrafamiliales est désormais plus présent dans le débat public, ces chiffres attestent des efforts massifs qui doivent encore être fournis.

C'est pourquoi nous avons, dans le cadre de notre journée réservée, défendu une proposition de loi, portée par Cécile Untermaier, députée de Saône-et-Loire, visant à renforcer l'ordonnance de protection.

L'ordonnance de protection est un outil juridique qui permet d'assurer la sécurité physique des personnes victimes de violences conjugales, leur mise à l'abri si nécessaire, et permet de prendre, en présence d'enfants, des mesures en matière d'exercice de l'autorité parentale.

Or, aujourd'hui, l'Espagne, qui a un taux de féminicides deux fois plus bas que le nôtre, délivre 17 fois plus d'ordonnances de protection que la France.

Ainsi notre proposition de loi permet **deux avancées** :

- **Multiplication du nombre d'ordonnances** de protection en assouplissant les conditions de délivrance : parce que nous considérons que dès lors que des violences sont avérées, un danger existe, nous facilitons l'interprétation que doit avoir le juge du danger pour assurer la protection de la victime de violences intrafamiliales ;
- **Allongement de la durée des ordonnances de protection** en doublant leurs durées maximales : parce qu'au regard de la durée des procédures, la durée de six mois est insuffisante pour protéger efficacement une victime de violences, nous allongeons la durée maximale de l'ordonnance de protection à douze mois.

Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité. Elle devrait être inscrite au Sénat prochainement.

La lutte contre les violences faites aux femmes reste un enjeu de société bien plus global et nécessite des moyens financiers importants. C'est pourquoi nous demandons, chaque année, 1 milliard d'euros spécifiquement dédié à la lutte contre ces violences afin de doubler les places d'hébergements

spécialisés, instaurer des brigades et des juridictions spécialisées, former tous les professionnels qui peuvent être amenés à être en contact avec les victimes, renforcer les moyens des associations du réseau "service des droits des femmes et de l'égalité" partout sur le territoire ...

NOUS AVONS OBTENU LE DOUBLEMENT DES MOYENS DE LA PLATEFORME D'ÉCOUTE 3919

→ Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, **Valérie Rabault, députée de Tarn-et-Garonne, avait lancé l'alerte sur les moyens très insuffisants** alloués à la "Fédération nationale solidarité femmes" en charge de la ligne d'appel d'urgence 3919.

Après avoir nié ce recul très grave dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, le gouvernement a finalement repris l'amendement déposé par les députés socialistes et apparentés **visant à doubler les moyens du 3919, qui sont ainsi passés de 3 millions d'euros en 2022 à 6 millions d'euros en 2023.**





**MIEUX
PROTÉGER
LES ENFANTS**

4

POUR PROTÉGER LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES

On estime aujourd'hui à 400 000 le nombre d'enfants qui vivent dans un foyer dans lequel s'exercent des violences conjugales et à 160 000 le nombre d'enfants qui subissent, chaque année, des violences sexuelles en France. Ces chiffres sont insupportables.

Dans le cadre de notre journée réservée, nous avons donc défendu une proposition de loi, portée par Isabelle Santiago, députée du Val-de-Marne, pour protéger ces milliers d'enfants victimes ou co-victimes de violences familiales.

Actuellement, si un parent est accusé de violences sur son conjoint ou de violences sexuelles sur son enfant, dans la plupart des cas, il conserve ses droits de visite et d'hébergement. **Or, le maintien dans le milieu familial renforce la perpétuation des violences.**

Si l'autorité parentale est un principe essentiel de notre droit, comme l'indique la Convention internationale des droits de l'enfant, « *dans toutes les décisions qui concernent les enfants (...), l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* ».

Ainsi, **notre proposition de loi permet trois avancées :**

- En cas de poursuite judiciaire d'un parent pour crime ou violence sexuelle contre son enfant, l'exercice de son autorité parentale et ses droits de visite et d'hébergement sont suspendus jusqu'au jugement ;
- En cas de condamnation pour ces mêmes faits, son autorité parentale, ou l'exercice de son autorité parentale, lui est retirée

- En cas de condamnation d'un parent pour violences envers l'autre parent, l'exercice de son autorité parentale et ses droits de visite et d'hébergement sont suspendus jusqu'à la décision du juge aux affaires familiales.

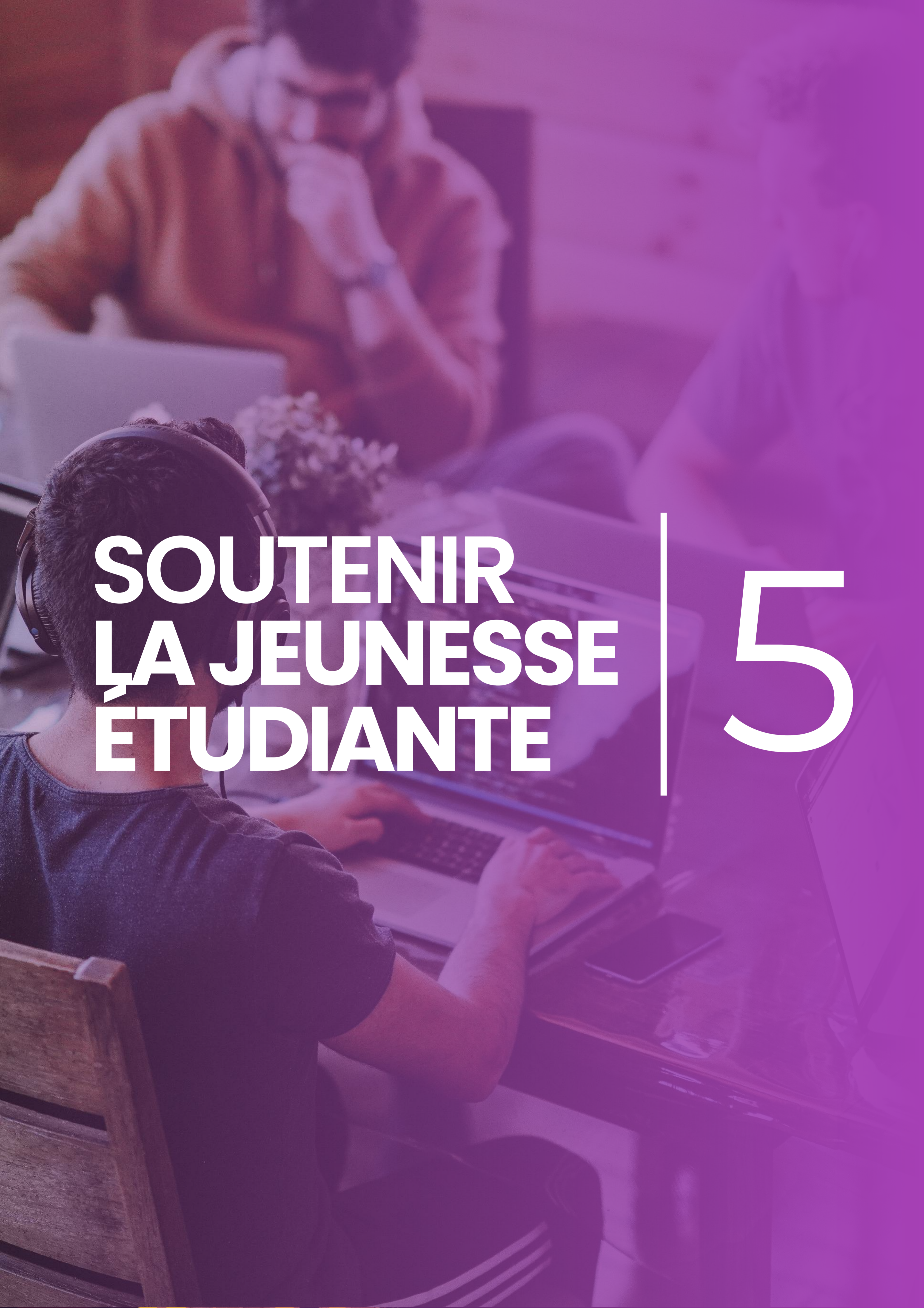
Cette proposition de loi a été adoptée par l'Assemblée nationale, à l'unanimité, puis par le Sénat. Nous espérons son adoption définitive prochaine.

NOUS AVONS OBTENU LA CRÉATION D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE SUR LES DROITS DE L'ENFANT

- **Au delà des violences familiales, les problématiques liées à l'enfance sont nombreuses :** 1 enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté en France soit 3 millions d'enfants, 7 mineurs sur 10 sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance sont sans diplômes, 1 sans domicile fixe sur 4 est un enfant anciennement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nous avons donc demandé, dès juin 2023, par l'intermédiaire de Boris Vallaud, député des Landes, et Isabelle Santiago, députée du Val-de-Marne, **la création d'une délégation parlementaire sur les droits de l'enfant et nous l'avons obtenue.**

L'objectif de cette délégation est **d'agir en transversalité sur tous les domaines encadrant la vie d'un enfant :** la santé, l'éducation, le logement, la justice, l'inclusivité... et d'apporter une vision globale aux travaux habituellement étudiés dans une seule commission.



**SOUTENIR
LA JEUNESSE
ETUDIANTE**

5

POUR UN REPAS À 1€ POUR TOUS LES ETUDIANTS

En 2020, 43 % des étudiants ont renoncé à un repas dans la journée pour des raisons financières. Depuis, les files alimentaires d'étudiants ne désemplassent pas. Pire, face à la crise énergétique et inflationniste actuelle, elles s'accroissent encore.

Dans le cadre de notre journée réservée, nous avons décidé de défendre une proposition de loi, portée par Fatiha Keloua Hachi, députée de Seine-Saint-Denis, pour rendre accessible un repas à 1 euro pour tous les étudiants.

En 2020, le gouvernement mettait en place le « ticket restaurant universitaire » à 1 euro pour les étudiants boursiers. Suite à notre demande, le gouvernement finissait par étendre le dispositif à tous les étudiants en janvier 2021.

Durant les quelques mois d'application, ils auront été quasiment autant d'étudiants non boursiers que boursiers à avoir bénéficié de la mesure, et le nombre total de repas distribués aura été multiplié par cinq. **Pourtant, à la rentrée 2021, le gouvernement a fait le choix de stopper la mesure pour les non boursiers.**

En ciblant le dispositif sur les boursiers et « les plus précaires », aujourd'hui, il exclut un nombre important d'étudiants et complexifie le recours de celles et ceux qui doivent désormais justifier de leur précarité.

Il est indispensable de décorreler ce dispositif de notre système de bourse, qui est aujourd'hui désuet : dans les montants des bourses, le public qu'il cible, ses modalités de fonctionnement et ses effets de seuils.

Cette proposition nous a également permis de dresser un diagnostic fidèle de la vie étudiante et d'aborder les différentes problématiques que rencontrent les étudiants (bourses, accès au logement, au sport, insertion professionnelle etc.).

Le Gouvernement et sa majorité relative alliée à LR se sont opposés à notre proposition de loi, qui a été rejetée à une voix près.

NOUS AVONS LANCÉ UN GRAND TOUR DE FRANCE DES CAMPUS

→ Notre proposition de loi a été le fruit d'un travail en partenariat avec de nombreuses associations étudiantes et associations de lutte contre la précarité : la FAGE, l'UNEF, l'ANESTAPS, l'ARES, l'ALTERNATIVE, COPI, LINKEE, NIGHTLINE...

Aujourd'hui, nous continuons le combat pour les étudiants et les jeunes de notre pays : de Bobigny à Marseille, **Fatiha Keloua Hachi, députée de la Seine-Saint-Denis, parcourt les campus de France à la rencontre des étudiants** pour porter haut et fort leur voix auprès du gouvernement

An elderly couple is seen from behind, walking away on a paved path. The man is on the left, wearing a light-colored jacket and trousers. The woman is on the right, wearing a light-colored jacket and skirt, and is using a walking stick. The background consists of lush green trees and foliage. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter. Large white text is superimposed on the left side of the image, and a large white number '6' is on the right side, separated from the main text by a vertical line.

**GARANTIR
LE DROIT À
VIEILLIR DANS
LA DIGNITE**

6

POUR PRÉPARER LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT DE SA POPULATION

Le vieillissement démographique est l'un des grands défis de notre temps. Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en France va croître considérablement, passant de 4,1 millions aujourd'hui, à 6,1 millions en 2030.

Pour répondre à ce défi, Emmanuel Macron avait promis en 2019 une "loi Grand âge" destinée à prendre en charge la dépendance et à adapter la société au vieillissement, loi toujours repoussée, jamais présentée. **La proposition de loi sur le "bien vieillir" présentée en avril 2023 par la majorité présidentielle demeure de fait très lacunaire et en définitive très insuffisante.** Ce rendez-vous ne peut pourtant plus être différé.

Sous l'impulsion de Jérôme Guedj, député de l'Essonne, **nous avons travaillé à une contre-loi Grand âge bien plus ambitieuse** : dotée de 166 articles, elle répond à l'ensemble des enjeux de la transition démographique.

Elle décline en texte de loi les propositions des nombreux rapports produits depuis 4 ans en vue d'une éventuelle loi grand âge, et qui se sont tous appuyés sur une large concertation.

C'est pour la première fois une proposition globale permettant d'appréhender cette question dans chacun de ses aspects là où le gouvernement fait le choix des petits pas et des réponses partielles.

Sa spécificité est de ne pas se limiter aux seuls enjeux de la branche autonomie, du médico-social et du grand âge et de **considérer que la transition démographique concerne également d'autres secteurs** : logement, mobilité, aménagement du territoire, emploi, lutte contre les discriminations, sport, culture..

Elle propose notamment de créer une allocation unique de maintien de l'autonomie fusionnant l'APA, les APL et l'ASH, de garantir un taux d'encadrement minimal par les professionnels soignants dans les EHPAD, d'allonger significativement le congé de proche aidant, ou encore d'instaurer un budget minimum quotidien pour l'alimentation dans les EHPAD.

Notre proposition de loi assume une trajectoire financière et la recherche de ressources nouvelles.

Ce faisant, **le texte cherche à provoquer le nécessaire débat national sur les voies et moyens pour financer une politique ambitieuse et nécessaire.**

Lors de l'examen de la proposition de loi sur le bien vieillir, nous avons défendu cette vision ambitieuse. Nous avons ainsi fait adopter un amendement de notre groupe, qui contraint le Gouvernement à déposer avant septembre 2023 une loi Grand âge.

Nous avons également fait adopter un amendement affirmant dans la loi le droit individuel des résidents des EHPAD à être informés, tout comme leurs familles, de leurs droits et de leurs recours s'ils connaissent une situation de maltraitance. Lors de l'examen du PLFSS pour 2023, nous avons déjà fait adopter de nombreux amendements renforçant le contrôle des groupes privés à but lucratif gérant des EHPAD, à la suite notamment de l'affaire Orpéa.

NOUS AVONS OBTENU UNE MISSION SUR LE RESTE À CHARGE DANS LES EHPADS

→ Le coût de l'accueil d'un proche en EHPAD est également un frein majeur à la prise en charge correcte de la perte d'autonomie. **Or ce coût ("le reste à charge") ne cesse d'augmenter et n'est pas directement corrélé aux revenus des résidents et de leurs familles.** Un des exemples majeurs de cette injustice est la réduction d'impôt sur les frais d'EHPAD : dans la mesure où seuls les ménages dont les revenus sont supérieurs à 11 000 euros et qui paient à ce titre l'impôt sur le revenu peuvent en bénéficier, elle n'est d'aucune aide pour les ménages aux plus bas revenus.

Depuis de nombreuses années, notre députée Christine Pirès Beaune mène ainsi le combat pour transformer cette réduction d'impôt en crédit d'impôt, et ainsi l'ouvrir à tous les foyers. **A l'automne 2022, elle a été chargée par le Gouvernement d'une mission sur la réduction de ce reste à charge.** Elle a rendu ses conclusions fin juillet 2023.



COMBATTRE LA REFORME DES RETRAITES

7

POUR FAIRE ÉCHEC À LA RETRAITE À 64 ANS

Les députés socialistes et apparentés se sont fermement opposés à l'injuste réforme des retraites du Gouvernement. En effet, **le recul à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite consiste essentiellement à faire des économies sur les premiers de corvée, celles et ceux que l'on a applaudis à 20h pendant le confinement.**

Face à cette réforme injuste nous avons proposé des pistes de financement alternatives : la conditionnalité des exonérations de cotisations sociales, l'introduction de sur-cotisations sur les hauts salaires, la mise en oeuvre - enfin - de l'égalité salariale femmes-hommes, qui augmenterait les cotisations sociales perçues, la création d'une taxe sur les superprofits, etc.

Nous avons enfin utilisé tous les moyens institutionnels à notre disposition pour faire échouer cette réforme des retraites :

En déposant une **motion de censure** et en rédigeant avec l'ensemble des groupes de gauche un **recours devant le Conseil constitutionnel** ainsi que les 2 référendums d'initiative partagée (RIP) malheureusement rejetés.

Nous dénonçons la méthode employée par le Gouvernement pour faire adopter cette réforme qui a utilisé un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour contraindre la durée des débats, eu recours au vote bloqué au Sénat pour ne pas prendre le risque de perdre des votes, puis au 49.3 à l'Assemblée pour purement et simplement empêcher les députés de voter.

Après la promulgation de la réforme, nous avons continué la bataille parlementaire. Nous avons ainsi déposé dès le lendemain de la décision du Conseil constitutionnel **une proposition de loi pour abroger la réforme**, qui a été reprise par le groupe LIOT. Et encore une fois la majorité nous a empêchés de voter sur cette réforme.

NOUS AVONS DÉVOILÉ TOUS LES MENSONGES DU GOUVERNEMENT

- Pendant l'examen de la réforme à l'Assemblée, nous avons dénoncé les mensonges du Gouvernement sur cette réforme. **Après que Jérôme Guedj, député de l'Essonne, a mené plusieurs contrôles sur pièce et sur place**, les députés socialistes ont été les premiers à révéler le très faible nombre de retraités qui bénéficieront d'une retraite minimum à 1 200 euros : entre 10 000 et 20 000 personnes par an contre 200 000 annoncés par le Gouvernement.

Grâce à notre travail de décryptage, nous avons également pu faire la démonstration que **plus de 100 000 femmes par an perdraient le bénéfice de bonifications liées à leur congé maternité** du fait de cette réforme et que 30 % des personnes concernées par le dispositif carrières longues devraient travailler plus de 43 annuités. Pour 7,5 % d'entre elles, elles devront même travailler plus de 44 annuités !

Pour les assurés des outre-mer qui ne comptent en moyenne que 110 trimestres cotisés, présentent des carrières lourdement hachées et dont nombre d'entre eux bénéficient de pensions de misère, nous avons aussi démontré les effets délétères qu'aura cette réforme.



**SOUTENIR NOS
COMPATRIOTES
D'OUTRE-MER**

8

POUR UNE ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE EN OUTRE-MER

La spirale inflationniste frappe encore plus fortement nos concitoyens des départements et régions d'Outre-mer où les prix sont déjà considérablement supérieurs à ceux de l'hexagone. En 2018, avant la crise du Covid qui a encore aggravé la situation, une étude réalisée par l'association Familles rurales révélait l'ampleur des écarts de prix entre l'hexagone et les territoires d'Outre-mer. Le prix moyen du panier, calculé sur la base de produits de consommation courante, s'élevait à 231,8 euros contre 104,8 euros en Hexagone, soit 121 % plus cher.

D'après la dernière étude du ministère des Transports, le prix des billets d'avion a quant à lui augmenté de 31,5 % sur les trajets Hexagone/Outre-mer.

Cette situation empêche nos concitoyens ultramarins de retrouver leurs familles et leurs proches, ce qui fragilise dangereusement le principe de continuité territoriale.

Cette réalité économique est exacerbée par la situation sociale observée dans les territoires d'Outre-mer.

Le PIB par habitant varie entre 18 000 et 24 000 dans les territoires d'Outre-mer là où il s'élève à 38 000 en France hexagonale.

De la même manière, le taux de pauvreté observé dans les territoires ultramarins ne descend jamais en dessous de 34% et peut atteindre jusqu'à 77% de la population à Mayotte là où le taux en hexagone est de 14%. Il y a urgence !

Dans le cadre de notre journée réservée, nous avons donc proposé la création d'une commission d'enquête sur le coût de la vie dans les départements et régions d'Outre-mer portée par Johnny Hajjar, député de la Martinique.

Au cours du premier semestre de l'année 2023, cette commission d'enquête a pu auditionner de nombreux acteurs économiques et spécialistes pour comprendre les mécanismes à l'œuvre qui expliquent la cherté de la vie dans ces territoires.

Les pouvoirs d'une commission d'enquête permettent d'apprécier l'ensemble des causes contribuant directement et indirectement à la cherté de la vie afin d'y apporter des réponses à court, moyen et long terme qui soient à la hauteur des enjeux et défis à relever.

Les super profits de certains groupes qui bénéficient d'une situation d'oligopole, le sous-développement économique ou encore l'absence de réponse forte du Gouvernement pour accompagner ces territoires afin de lutter contre les coûts des transports et du fret maritime sont autant de problématiques soulevées par ces auditions.

Le rapporteur de la commission d'enquête, Johnny Hajjar, rendra ses conclusions au mois de juillet.

NOUS PARTICIPONS AU RASSEMBLEMENT HISTORIQUE DES "DÉPUTÉS DU 97"

→ Du 7 au 10 janvier 2023 s'est tenue la première rencontre des "députés du 97" qui constitue **un rassemblement historique des parlementaires des départements dits d'outre-mer.**

L'objectif est de défendre ensemble, auprès du gouvernement, les préoccupations et les sujets qui concernent les territoires ultramarins. **Les propositions issues de ces travaux seront défendues collectivement pour avoir plus de poids dans les débats à l'Assemblée.** Notre groupe sera en soutien.



**PROTEGER
ELECTRICITÉ
DE FRANCE**

| 9

POUR EMPECHER LE DÉMANTÈLEMENT D'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

Pendant soixante-dix ans, EDF a su assurer la production et la distribution de l'électricité dans tout le pays.

Ce succès, le service public de l'énergie le doit en grande partie à son organisation reposant sur une structure unique rassemblant différentes activités de production d'énergie et assurant le financement croisé des investissements les plus importants par les activités les plus rentables.

Pourtant aujourd'hui, ce modèle est menacé. En effet, depuis son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron et sa majorité ont pour projet de découper EDF en plusieurs entités, séparant ses activités nucléaires, renouvelables, hydroélectriques et de commercialisation de l'électricité.

C'est ce qu'on appelle le projet "Hercule".

Pour répondre au défi de la transition énergétique et notamment au besoin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de réaliser le grand carénage de notre parc électronucléaire voire son renouvellement, nous avons besoin d'une grande entreprise publique comme EDF. **Ce projet de démantèlement est à l'opposé de ces enjeux.**

Malgré l'abandon officiel du projet Hercule, tout nous porte à croire que **le choix du gouvernement de monter au capital d'EDF pourrait être un préalable à un démantèlement du groupe.** Cela a été notamment documenté par deux contrôles sur place réalisés au Ministère de l'Economie et des finances, par Philippe Brun, député de l'Eure.

Dans le cadre de notre journée réservée, nous avons donc défendu une proposition de loi pour empêcher le démantèlement d'EDF.

Ainsi, notre proposition de loi, adoptée à deux reprises par l'Assemblée nationale et une fois par le Sénat, propose **la nationalisation totale d'EDF et le maintien de ses activités au**

sein d'une seule et même entité afin de préserver EDF comme acteur public majeur pour organiser notre transition et notre souveraineté énergétiques.

NOUS AVONS OBTENU L'EXTENSION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ À TOUTES LES TPE ET PME

→ Aujourd'hui, les tarifs réglementés ne protègent que certaines petites entreprises, les plus petites collectivités et les particuliers. Mais pas toutes. **Parmi les principales victimes, nos artisans et notamment les boulangers, pris à la gorge par les coûts de l'énergie.**

Ainsi, dans le cadre de notre proposition de loi contre le démantèlement d'EDF, nous avons fait voter un **amendement permettant l'extension des tarifs réglementés de l'électricité à toutes les TPE et PME** ayant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, aux collectivités locales de moins de 50 000 habitants et aux organismes HLM.



**LUTTER CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

10

POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Gouvernement est particulièrement en retard en matière de développement des énergies renouvelables. En effet, **la France est le seul pays de l'Union européenne qui n'a pas tenu ses objectifs en la matière.** Il y a donc une extrême urgence à inverser la tendance.

Avec **70 amendements adoptés**, le groupe Socialistes et apparentés a profondément modifié le projet de loi visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, initialement présenté par le Gouvernement.

Ce travail a permis des avancées majeures autour de 4 axes :

- Une **véritable bifurcation dans le développement des EnR** qu'il s'agisse des ombrières, des toitures des bâtiments, de l'obligation faite aux entreprises d'évaluer le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le foncier qu'elles possèdent, avec une planification territorialisée.

- **La régulation pour protéger nos sols naturels et agricoles** en déterminant, grâce à l'expertise agricole des chambres d'agriculture, de l'État et des collectivités territoriales, la part des sols utiles et disponibles pour des installations éoliennes et photovoltaïques en vue de la future loi de programmation pluriannuelle de l'énergie en préservant notre souveraineté agricole et alimentaire.
- **Un véritable partage de la valeur** pour éviter le saupoudrage des aides individuelles en proposant des compensations distribuées collectivement par le bloc communal et dirigées vers la protection de la nature et de la biodiversité, mais aussi vers la lutte contre la précarité énergétique.

- **La structuration, à travers la commande publique**, d'une filière française et européenne susceptible de répondre aux enjeux de massification de la production d'EnR et de souveraineté énergétique.

Afin de permettre le développement des énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et sur la base des avancées obtenues, **le groupe Socialistes et apparentés a voté en faveur de ce texte de loi.**

NOUS AVONS ORGANISÉ UN SÉMINAIRE À CHERBOURG-EN-COTENTIN

→ La loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) sera examinée par le Parlement dans les prochains mois et devra fixer les priorités d'action de la politique énergétique pour répondre à l'urgence climatique.

À l'invitation de notre députée Anna Pic, députée de la Manche, une délégation du groupe Socialistes et apparentés s'est rendue les 12 et 13 mai dernier dans le Cotentin pour un véritable séminaire « à ciel ouvert ».

Les différentes visites de sites et les tables rondes organisées sur les thèmes de la neutralité carbone, du cycle du combustible nucléaire, du développement des énergies renouvelables et de l'avenir d'EDF contribuent au travail parlementaire de fond que nous avons engagé pour être capable de présenter, d'ici à l'automne, notre propre vision de la transition énergétique.

La transition énergétique doit devenir l'odyssée industrielle du 21ème siècle pour décarboner rapidement notre économie et répondre au défi climatique.



**SOUTENIR
L'UKRAINE**

77

POUR UN SOUTIEN INDÉFECTIBLE AU PEUPLE UKRAINIEN

Dès le 24 février 2022 et depuis lors, nous avons avec constance demandé, proposé, appuyé, les sanctions contre la Russie et l'aide militaire, humanitaire, financière, à l'Ukraine. Nous avons soutenu le principe de son adhésion ainsi que celle de la Moldavie à l'Union européenne et voté la ratification de l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

Dans la lignée de la décision de François Hollande de rompre le contrat de vente de deux frégates à la Russie suite à l'invasion de la Crimée, **nous avons sans cesse réaffirmé ce qui est pour nous des objectifs indiscutables** : la désignation de l'agression russe dans des termes fermes et celui plus stratégique d'une victoire de l'Ukraine par le recouvrement de sa souveraineté dans ses frontières de 1991 – les seules internationalement reconnues.

Ces objectifs n'ayant pas été affirmés clairement au plus haut sommet de l'État français au début de l'invasion russe, nous les avons rappelés en juillet 2022 lors de la première réunion d'information organisée par Matignon avec les groupes parlementaires.

Premier groupe à interroger le Gouvernement sur sa politique sur ces sujets lors de la XVIème législature, **nous avons obtenu que la première session ordinaire, le 3 octobre 2022, s'ouvre par un débat sur la guerre en Ukraine.**

Ce fut l'occasion de défendre notre proposition de résolution de plein soutien à l'Ukraine, qui a conduit la majorité à annuler sa propre proposition de résolution qui n'avait su sortir du flou élyséen.

En plus du rappel des frontières non négociables de 1991, que ne mentionnait pas la résolution de la majorité, par un échange constant avec chercheurs et société civile mobilisée, **nous avons également soulevé dans notre résolution la question de la persistance d'activités d'entreprises françaises en Russie** et parfois en collusion avec l'effort de guerre russe, comme pour le cas de TOTAL qui tire profit d'activités qui alimentent directement des bases de l'armée russe. Avec l'ONG GlobalWitness nous avons condamné la poursuite par TOTAL Énergies de ses activités en Russie.

Nous sommes intervenus sur le sujet de la guerre de l'information en confrontant Eutelsat (qui diffuse des chaînes de propagande liées au Kremlin jusque dans les territoires occupés d'Ukraine) avec RSF, le Comité Diderot et l'Arcom lors d'un colloque, ainsi qu'en intervenant avec le Groupe S&D auprès du regroupement des régulateurs européens. Enfin, **nous avons soulevé à plusieurs reprises la question de la déportation massive d'enfants et civils Ukrainiens vers la Russie.**

NOUS AVONS OBTENU LA RECONNAISSANCE DE L'HOLODOMOR COMME GÉNOCIDE

→ Le sujet de la guerre en Ukraine ne se prête à aucune polémique politicienne. C'est pourquoi **nous avons co-signé, soutenu et voté la proposition de résolution reconnaissant l'Holodomor (mort par la faim, 1932 – 1933) comme génocide**, alors-même que la guerre menée par la Russie vise à nier l'existence du peuple ukrainien et procède dans les zones occupées à une tentative d'effacement de son histoire, de sa langue et de sa culture, en même temps qu'elle a essayé de répandre l'hiver dernier un « Rolodomor » (mort par le froid) en visant systématiquement les infrastructures énergétiques. Il en fut de même d'une proposition de résolution co-signée, soutenue et votée **pour la reconnaissance du groupe Wagner comme groupe terroriste.**

A hand is holding a 50 Euro banknote over a brown leather wallet. A credit card is visible in the wallet, showing the number 5965 and the letters SA. The background is a solid yellow color.

**AMÉLIORER
LE POUVOIR
DE VIVRE**

12

POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES

Avec la succession de crises depuis 2020, la crise sanitaire et sa crise économique, puis l'invasion russe de l'Ukraine et sa crise inflationniste, le pouvoir d'achat des Français s'est érodé. Avec un taux d'inflation de +5.2% en 2022, et prévu à +5,8% en 2023 et 3,8% en 2024, le groupe Socialistes et apparentés n'a cessé d'alerter sur le sujet et de dénoncer les conséquences prévisibles d'une politique consistant à soutenir uniquement les entreprises et pas les ménages.

En réponse à l'augmentation généralisée des rémunérations des plus précaires et de la classe moyenne que nous appelons de nos vœux, **le Gouvernement a choisi de favoriser la distribution de primes non pérennes sur lesquelles les salariés ne cotisent pas, et des dispositifs de prime aux objectifs tel que l'intéressement.**

Aujourd'hui, les conséquences sont là : l'OFCE estime qu'en 2024, le pouvoir d'achat aura reculé de 1,2%, le ramenant au niveau de 2019, et les secteurs les plus éprouvants sont traversés de pénuries de travailleurs.

Dès le premier mois de la législature, à l'été 2022, le groupe Socialistes et apparentés a présenté, avec ses partenaires de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale, une **proposition de loi visant à répondre à l'urgence sociale** à travers l'augmentation du SMIC, l'organisation d'une conférence nationale sur les salaires ou la revalorisation de 10% du point d'indice des fonctionnaires.

Cette proposition de loi visait également à revaloriser les pensions et les minimas sociaux, à accorder les mêmes droits sociaux en Outre-mer que dans l'hexagone, ou à geler les loyers.

Lors des examens des textes budgétaires, les députés socialistes ont défendu l'ensemble de ces propositions et en ont formulé des nouvelles. La plupart ont été balayées par le Gouvernement et ses 49.3.

Nous avons cependant obtenu trois belles victoires : la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH), des aides pour les Français qui se chauffent au bois et une rallonge conséquente pour les subventions aux associations d'aide alimentaire.

NOUS AVONS DÉPOSÉ DES MOTIONS DE CENSURE SUITE AUX DIX 49.3 SUR LES TEXTES BUDGÉTAIRES

→ **L'examen des différents textes budgétaires nous a permis de mesurer l'échec du Président de la République, de son gouvernement et de sa majorité relative.**

En ayant recours à dix 49.3 (cinq sur le projet de loi de finances et cinq sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale), en annulant des amendements votés par une majorité de députés, en reprenant des amendements rejetés par une majorité de députés ou jamais discutés, en privant les députés de débats sur le volet dépenses du budget de l'État, le gouvernement a refusé le compromis et la construction de majorités.

Jamais l'Assemblée nationale n'a été à ce point méprisée durant le vote du budget. **Nous avons déposé des motions de censure pour contester l'utilisation abusive du 49.3 par le Gouvernement sur les textes financiers.**



TAXER LES SUPERPROFITS ET SUPERDIVIDENDES

13

POUR LA TAXATION DES SUPERPROFITS ET DES SUPERDIVIDENDES

La succession des crises ces dernières années et les choix politiques du gouvernement ont mené à **l'explosion des bénéfices de certaines très grandes entreprises** des secteurs de l'énergie, des autoroutes, de la logistique, du luxe, de la banque et de l'assurance, des laboratoires pharmaceutiques, pendant que les finances publiques étaient largement sollicitées... Le constat que les profits des très grandes entreprises sont une cause majeure de l'inflation est partagé par l'INSEE, la BCE, la Banque de France, l'Autorité de la concurrence ou encore le FMI.

Dès les débats budgétaires en 2021, **nous avons proposé avec Christine Pires Beaune, députée du Puy-de-Dôme, de créer des prélèvements exceptionnels sur ces superprofits** afin de les faire participer à l'effort national.

Nous avons à l'époque proposé de taxer les fournisseurs d'électricité, de gaz naturel et de carburants (et notamment Total) et les banques. Au fur et à mesure qu'étaient dévoilés les profits exceptionnels secteur par secteur, nous avons ensuite ajouté à la liste les sociétés de transport maritime de marchandises (et notamment la CMA-CGM) et les sociétés opérant les concessions autoroutières (Vinci, Eiffage), ainsi que les entreprises des secteurs du luxe (LVMH, Kering, L'Oréal), de l'assurance, de l'automobile, de la sidérurgie, des semi-conducteurs, les laboratoires de biologie médicale (Sanofi, Eurofins Scientific) et les centres d'appel.

Face aux refus du Gouvernement, **à l'initiative d'Olivier Faure, député de Seine-et-Marne et premier secrétaire du Parti socialiste, nous avons proposé l'organisation d'un référendum d'initiative partagée sur la taxation des superprofits de toutes les très grandes entreprises, qui aurait pu ramener entre 15 et 40 milliards d'euros selon les diverses estimations.**

Malheureusement le Conseil constitutionnel a rejeté notre proposition.

Si les secteurs ayant profité des diverses crises n'ont pas tous été taxés à leur juste hauteur, **il faut néanmoins souligner la victoire culturelle partielle sur ce sujet** : alors qu'en septembre 2022, le ministre de l'économie Bruno Le Maire disait encore « *Je ne sais pas ce que c'est que les superprofits* », un mois plus tard, le budget pour 2023 contenait une taxation des superprofits des énergéticiens. Le combat continue.

NOUS AVONS IMPOSÉ AU GOUVERNEMENT UN DÉBAT SUR LES SUPERPROFITS DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOROUTES

→ Les députés socialistes et apparentés mènent également de longue date un combat contre les rentes des sociétés concessionnaires d'autoroute. En plus du dépôt d'amendements et de la proposition de loi contre les superprofits, **nous avons permis un débat en hémicycle afin de mettre la lumière sur le sujet.**

Au cours de ce débat nous avons proposé un gel des tarifs aux péages, la taxation des profits cumulés depuis la privatisation, qui approcheraient les 50 milliards d'euros, et **l'interdiction pour le Gouvernement d'allonger les concessions autoroutières.**

A smartphone is mounted on a black selfie stick, which is extended upwards. The background is a gradient from light purple at the top to dark red at the bottom. The text is overlaid on the lower half of the image.

**RÉGULER
LE MONDE DE
L'INFLUENCE**

14

POUR LUTTER CONTRE LES ARNAQUES DES INFLUENCEURS

Ces dernières années, sur les réseaux sociaux nous avons constaté l'émergence de personnalités publiques, particulièrement populaires auprès du jeune public, qui monétisent la diffusion de contenus à leur communauté. **Elles et ils sont ce qu'on appelle des "influenceurs" ou "créateurs de contenu".**

Ils partagent quotidiennement sur les réseaux sociaux des *posts* et *stories* commerciaux aux objets aussi divers que la vente de coques de téléphone, la promotion de crèmes miracles, de formations, de vêtements ou l'incitation à investir dans les crypto-monnaies. **Malheureusement, encore trop souvent ces publications relèvent d'arnaques et peuvent avoir des conséquences graves.**

C'est pourquoi **nous avons déposé une proposition de loi, portée par Arthur Delaporte, député du Calvados**, visant à encadrer l'activité d'influence commerciale.

Cette loi est aussi une réponse aux multiples sollicitations des lanceurs d'alerte et collectifs de victimes d'influenceurs qui ont alerté les pouvoirs publics depuis de nombreux mois maintenant sur les dangers que peuvent représenter un secteur qui était peu régulé.

Ce texte, dont l'objectif a reçu un large soutien à l'Assemblée nationale, a pu être porté dans une logique transpartisane avec l'ensemble des groupes politiques de l'arc républicain et avec un député de la majorité, Stéphane Vojetta.

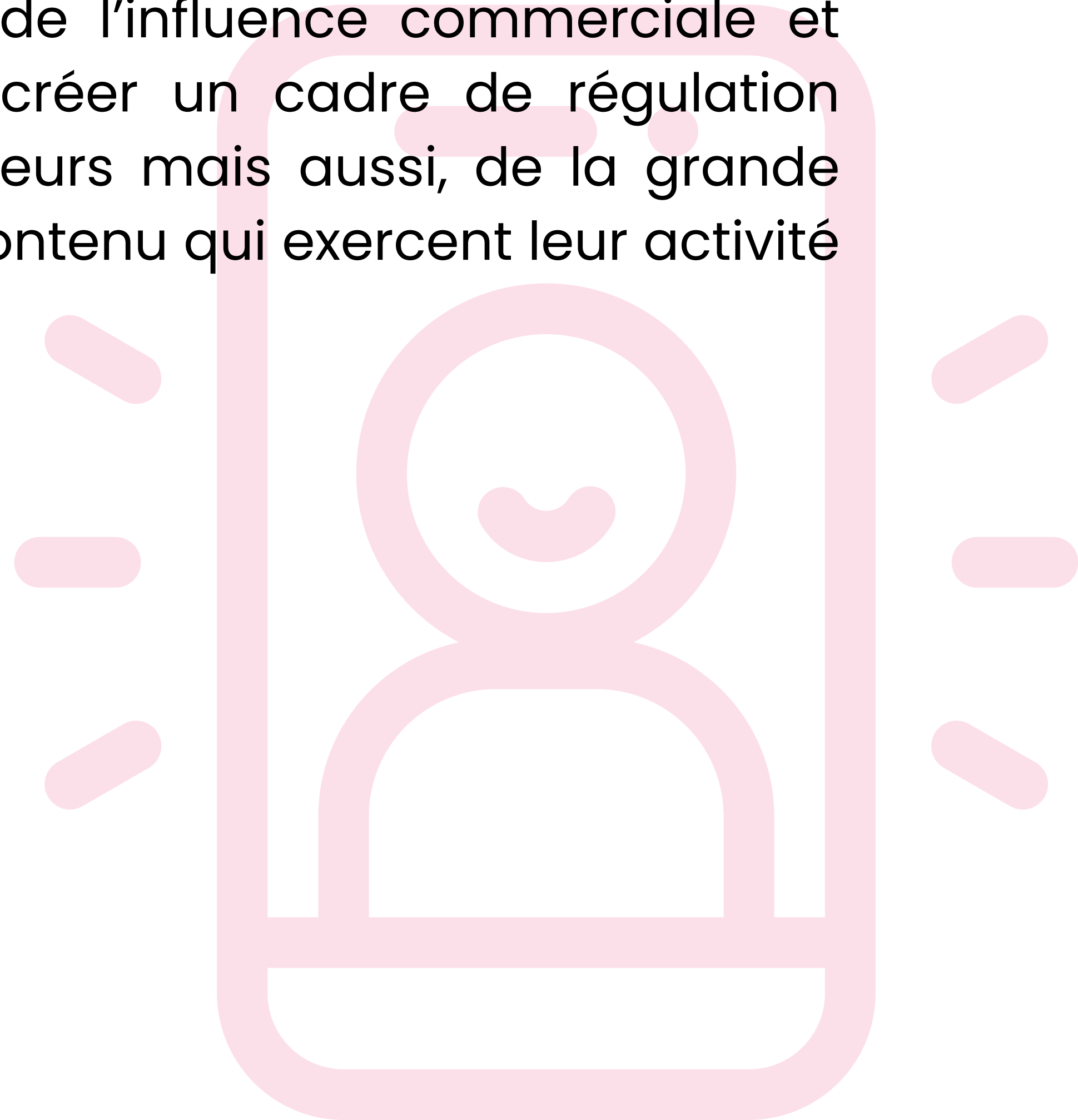
Cette proposition de loi prévoit notamment :

- De définir l'activité d'influence commerciale et celle d'agent d'influenceur ;
- D'interdire la promotion par les influenceurs de la cigarette, de l'alcool, des allégations de santé, de la chirurgie esthétique et des contrats financiers les plus risqués ;

- D'encadrer la promotion de certains actifs numériques et produits financiers ;
- De mieux protéger les mineurs en obligeant les influenceurs à les exclure de leur audience pour certaines publications ;
- D'interdire la promotion de produits trop gras et trop sucrés par des enfants influenceurs et d'imposer la bonne information des consommateurs sur ces produits ;
- De renforcer les obligations des plateformes pour contrôler le respect de ces obligations et lutter contre les contenus frauduleux ;
- D'insérer un volet éducatif de prévention des escroqueries en ligne.

NOUS AVONS OBTENU L'ADOPTION DE LA PREMIÈRE LOI EN EUROPE SUR L'INFLUENCE COMMERCIALE

- **Cette proposition de loi a été définitivement adoptée et promulguée le 9 juin dernier.** Elle est la première loi européenne de régulation de l'influence commerciale et une première étape pour créer un cadre de régulation protecteur des consommateurs mais aussi, de la grande majorité des créateurs de contenu qui exercent leur activité de manière régulière.





ENCADRER LE LOGEMENT TOURISTIQUE

15

POUR LUTTER CONTRE LA SPÉCULATION LOCATIVE

Depuis 2017, le logement est le parent pauvre de la politique d'Emmanuel Macron. Sa politique se résume à la diminution des APL et à des mesures fiscales et de réorganisation des bailleurs sociaux qui auront brisé la production de logements, au plus bas sous son quinquennat.

Avec une forte inflation, des coûts de construction à la hausse et un manque criant de nouveaux logements, **les Français font face à des difficultés historiques pour se loger dignement.** Dans les territoires les plus en tension, **ces difficultés sont renforcées par la concurrence entre logements mis en location classique ou à l'année et logements réservés pour l'activité touristique.**

Avec un cadre fiscal bien trop avantageux, de nombreux propriétaires de logements ont retiré leurs biens du marché locatif classique pour générer plus de revenus en les louant sur des plateformes comme "AirBnB".

Afin d'apporter un début de solution à la crise du logement dans ces territoires, notre groupe a déposé une **proposition de loi, portée par Iñaki Echaniz, député des Pyrénées-Atlantiques.**

Nous portons **trois principales propositions :**

- **Remettre à plat les règles fiscales qui favorisent aujourd'hui les meublés de tourisme** en alignant le régime en zone tendue sur celui de la location classique afin de supprimer l'incitation pour les propriétaires à mettre leur logement sur une plateforme de tourisme plutôt que sur le marché locatif ;
- Étendre, sauf exceptions prévues par la loi, **les obligations de performance énergétique des logements** aux meublés de tourisme afin que les logements peu performants ne soient pas transférés vers cette activité ;

- Étendre à toutes les communes et à leurs maires, dans les zones en tension, la possibilité de réglementer le changement d'usage des logements pour empêcher ou fortement restreindre leur transformation en "AirBnB".

Nous proposons également de lutter contre certaines pratiques frauduleuses comme le détournement des baux mobilités ou des congés pour vente.

NOUS AVONS INITIÉ UN TEXTE TRANSPARTISAN... ENTERRÉ PAR LA MAJORITÉ RELATIVE

- Notre initiative a permis de faire émerger un consensus autour de la nécessité de réguler la location de meublés touristiques et a débouché sur **le dépôt d'une proposition de loi transpartisane reprenant en partie nos mesures.**

Cette proposition de loi aurait constitué une première pierre pour nous attaquer à la crise du logement en réduisant la concurrence entre hébergement touristique et logement pérenne. **Cet enjeu est particulièrement fort à quelques mois des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.**

Malheureusement, après avoir pris un engagement pour son examen au mois de juin, la majorité a renvoyé son inscription à l'ordre du jour aux calendes grecques.

NOTRE INTRANSIGEANCE CONTRE LE RN

En juin dernier, le Rassemblement national parvenait pour la deuxième fois de son histoire à constituer un groupe à l'Assemblée nationale, à l'issue d'élections législatives où **un grand nombre de candidats de la coalition présidentielle n'avaient pas appelé à faire barrage à l'extrême-droite au second tour.**

Devenu le premier groupe d'opposition, avec 89 députés, le RN a obtenu l'élection de deux de ses membres comme vice-présidents de l'Assemblée nationale, grâce aux voix de la majorité. **Il était possible de faire autrement, comme au Bundestag ou au Parlement européen, au sein desquels l'extrême-droite n'a aucun siège au bureau.** Rappelons également que la majorité a voté pour permettre au RN d'intégrer la délégation parlementaire au renseignement ou de présider une mission d'information chargée de dresser un bilan de l'éducation prioritaire.

À chaque fois, les députés socialistes et apparentés se sont opposés à ces désignations.

Nous avons été les premiers à dénoncer la nomination d'un député RN à la tête du groupe d'études sur l'antisémitisme, ce qui a conduit à la désignation d'un député d'un autre groupe. Par l'intermédiaire de Valérie Rabault, vice-présidente de l'Assemblée nationale, nous avons demandé à ce que les députés RN ne président aucun groupe d'amitié.

Nous nous sommes fixés une règle ferme, claire et intangible : nous ne signons et ne votons aucune motion de censure, proposition de loi ou amendement du groupe ou d'un député RN.

Jamais nous ne recherchons leurs voix ou ne nous associons à une de leurs initiatives.

Toujours nous débusquons et dénonçons leur hypocrisie – comme quand le groupe RN s’est opposé à voter les mesures de lutte contre les déserts médicaux – et leurs propositions contraires à nos valeurs – comme lorsque les députés RN ont proposé de réserver le bénéfice des prestations sociales aux citoyens français.

La réussite de leur opération de banalisation n’est pas une fatalité.

Par leurs actions au quotidien, les députés socialistes et apparentés ont pour objectif de montrer, d’une part, que **les députés RN sont des mauvais opposants à la politique d’Emmanuel Macron**, servant régulièrement de voix d’appoint à la majorité ; et, d’autre part, que leurs propositions ont systématiquement pour conséquence d’aggraver les fractures qui traversent notre pays.

 **Valérie Rabault** 
@Valerie_Rabault

Le racisme doit être combattu partout et encore plus à l'Assemblée nationale.
Soutien et solidarité avec @BilongoCarlos
Le vrai visage de l'extrême droite est toujours le même

 **LCP** @LCP · 3 nov. 2022

Suspension de séance : Alors que le député @BilongoCarlos pose une question sur l'immigration en Méditerranée, une phrase perturbe la séance. "Qui a prononcé cette phrase ?" demande @YaelBRAUNPIVET qui suspend la séance.
#DirectAN #QAG



 **Boris VALLAUD** 
@BorisVallaud

Le groupe d'études "Antisémitisme" présidé par l'extrême-droite ?

Inconcevable.

Les @socialistesAN s'y opposent fermement et demandent aux autres groupes républicains à l'Assemblée nationale de faire de même.

 **Guillaume GAROT** 
@guillaumegarot

? Le RN défenseur des territoires abandonnés ?
La bonne blague.

#LesMasquesTombent

 **franceinfo**  @franceinfo · 15 juin

En réponse à @franceinfo

Vote des députés RN contre l'amendement pour restreindre la liberté d'installation des médecins : "Nous sommes en France, nous ne sommes pas en Union soviétique. Je crois à la liberté d'installation", déclare Marine Le Pen, présidente du groupe RN à l'Assemblée

LA NUPES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis un an, l'Assemblée nationale connaît une configuration inédite sous la Vème République à plusieurs titres : une absence de majorité absolue à 38 députés près, un RN comme premier groupe d'opposition et une répartition des députés en dix groupes parlementaires.

Dans cette Assemblée nationale morcelée comme jamais, la mise en place de **l'intergroupe de la Nouvelle union populaire économique et sociale (NUPES)** dès le début de la législature n'a pas été la moindre des nouveautés. Constituée dans la foulée des élections législatives et de l'accord conclu avec les forces de gauche et de l'écologie, **l'intergroupe réunit les quatre groupes parlementaires de gauche, soit 151 députés socialistes, insoumis, écologistes et communistes.**

Chaque semaine, des représentants de chacun de ces groupes se réunissent pour lancer et coordonner des initiatives partagées, qui peuvent se décliner en candidatures, positions, propositions de loi, motions de censure ou amendements communs. L'intergroupe s'est aussi réuni à six reprises en format plénière, avec l'objectif de rassembler l'ensemble des députés des quatre groupes pour des temps d'échanges et de débats.

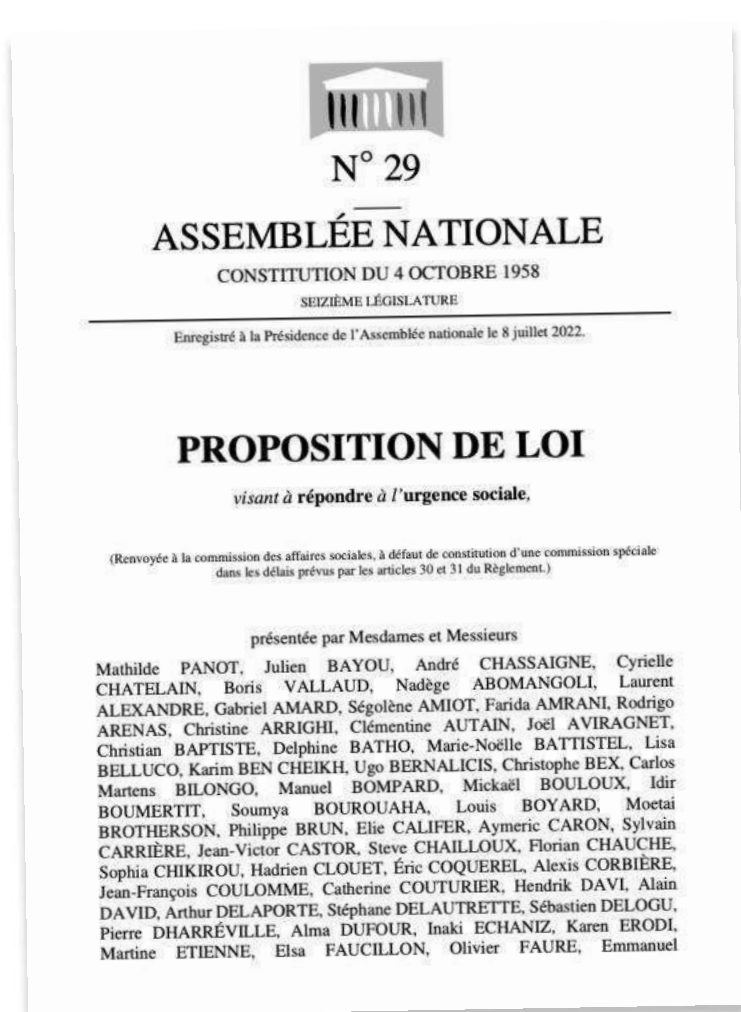
Depuis un an, l'intergroupe de la NUPES a par exemple permis l'adoption de la proposition de **loi constitutionnelle visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse** et de la proposition de loi visant à **protéger le groupe EDF d'un démembrement**. Il a également présenté un plan visant à répondre à l'urgence sociale, un document énumérant ses priorités budgétaires et un décryptage de la réforme des retraites.

Sans le recours par le gouvernement à dix 49.3 pendant l'examen du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale à l'automne 2022, de nombreux amendements portés par l'intergroupe auraient été maintenus, comme celui renforçant les moyens en faveur de la rénovation thermique des logements ou celui mettant en place un fonds pour lutter contre la vie chère dans les territoires d'outre-mer.

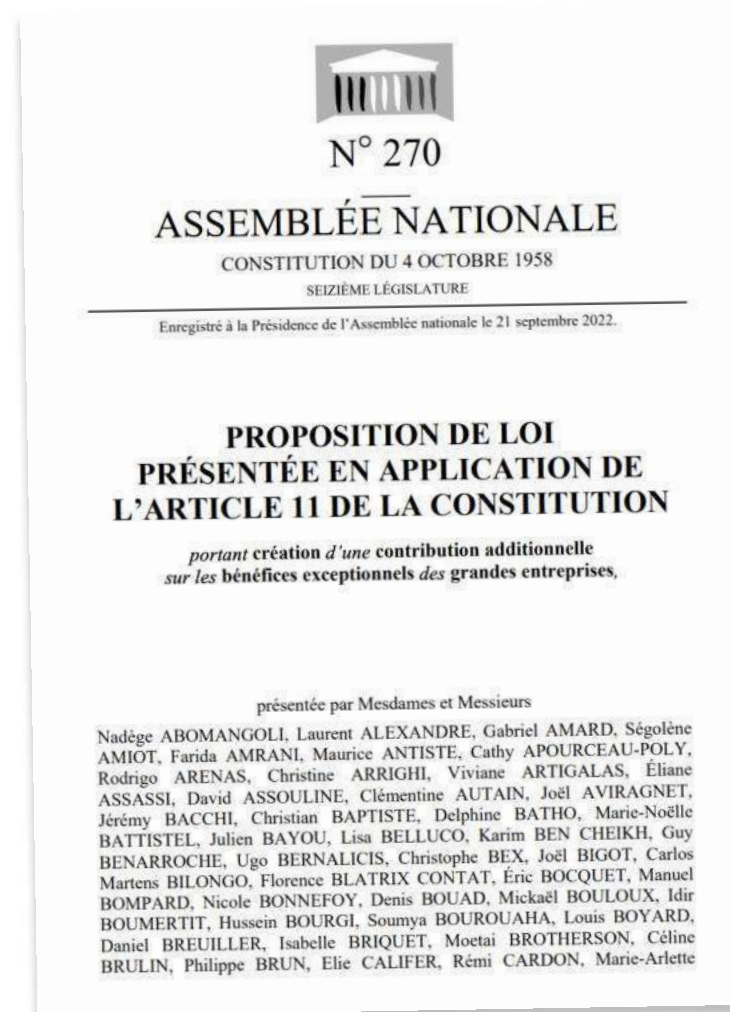
Au sein de cet intergroupe, chaque groupe conserve son autonomie.

Sa force réside dans la coordination de l'action de quatre groupes à l'histoire et aux pratiques parlementaires différentes et le plus souvent complémentaires ; l'examen en première lecture de la réforme des retraites ayant rappelé avec force les effets délétères de stratégies divergentes.

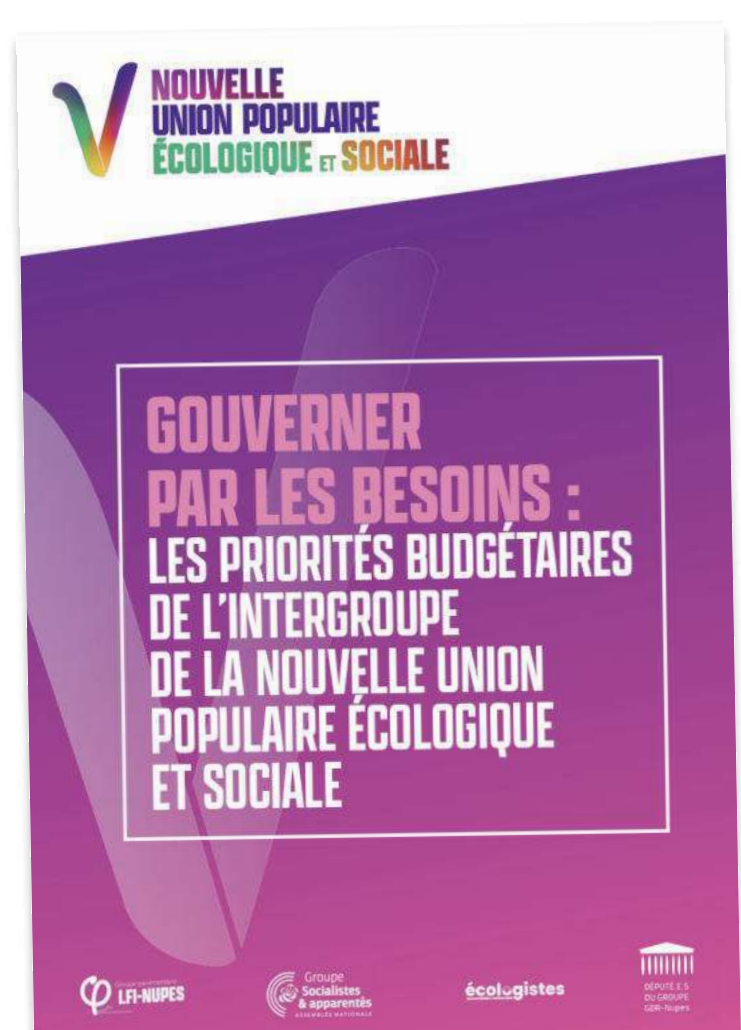
Sans l'intergroupe de la NUPES, la majorité aurait eu les mains libres pour dérouler son programme minoritaire dans le pays.



8 juillet 2022
Proposition de loi d'urgence sociale avec nos propositions sur le pouvoir d'achat



21 septembre 2022
Proposition de loi pour l'organisation d'un référendum sur la taxation des super-profits



21 octobre 2022
Livret "gouverner par les besoins" avec nos priorités budgétaires



6 février 2023
Décryptage des articles de la loi réformant les retraites



Joël Aviragnet
Haute-Garonne
Affaires sociales



Christian Baptiste
Guadeloupe
Finances



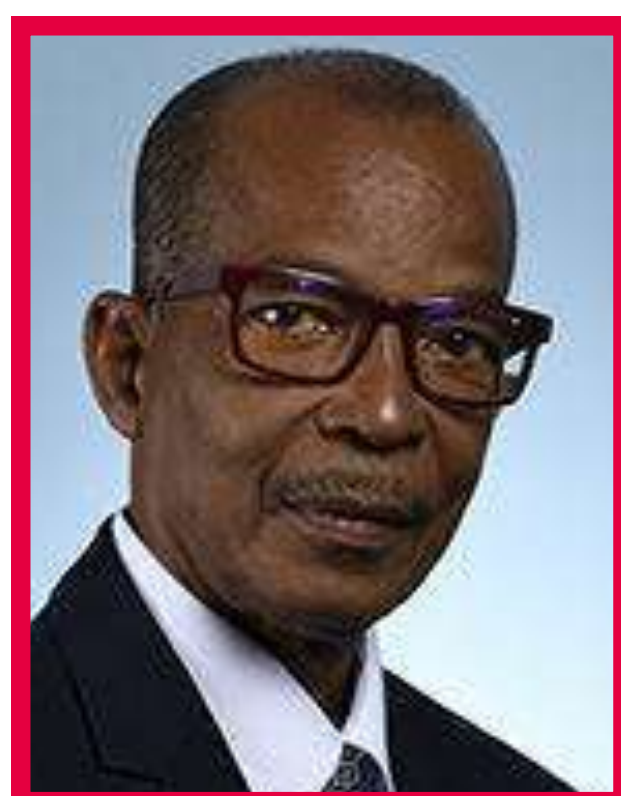
Marie-Noëlle Battistel
Isère
Affaires économiques



Mickaël Bouloux
Ille-et-Vilaine
Finances



Philippe Brun
Eure
Finances



Élie Califer
Guadeloupe
Affaires sociales



Alain David
Gironde
Affaires étrangères



Arthur Delaporte
Calvados
Affaires sociales



Stéphane Delautrette
Haute-Vienne
Développement durable



Iñaki Echaniz
Pyrénées-Atlantiques
Culture et éducation



Olivier Faure
Seine-et-Marne
Affaires étrangères



Guillaume Garot
Mayenne
Affaires étrangères



Jérôme Guedj
Essonne
Affaires sociales



Johnny Hajjar
Martinique
Affaires économiques



Chantal Jourdan
Orne
Développement durable



Marietta Karamanli
Sarthe
Lois



Fatiha Keloua-Hachi
Seine-Saint-Denis
Culture et éducation



Gérard Leseul
Seine-Maritime
Développement durable



Philippe Naillet
La Réunion
Affaires économiques



Bertrand Petit
Pas-de-Calais
Développement durable



Anna Pic
Manche
Défense



Christine Pirès Beaune
Puy-de-Dôme
Finances



Dominique Potier
Meurthe-et-Moselle
Affaires économiques



Valérie Rabault
Tarn-et-Garonne
Défense



Claudia Rouaux
Ille-et-Vilaine
Culture et éducation



Isabelle Santiago
Val-de-Marne
Défense



Hervé Saulignac
Ardèche
Lois



Mélanie Thomin
Finistère
Défense



Cécile Untermaier
Saône-et-Loire
Lois



Boris Vallaud
Landes
Culture et éducation



Roger Vicot
Nord
Lois

SUIVEZ TOUTE NOTRE ACTUALITÉ



parti-socialiste.fr/nosdeputes



Députés socialistes & apparentés



@socialistesAN



@socialistesAN

Contact - Maxime Sauvage - Secrétaire général - msauvage@gsan.org



NOM	Prénom	Département	Twitter
AVIRAGNET	Joël	Haute-Garonne	@JoelAviragnet
BAPTISTE	Christian	Guadeloupe	@ChrisBapt
BATTISTEL	Marie-Noëlle	Isère	@BattistelMarie
BOULOUX	Mickaël	Ille-et-Vilaine	@MickaelBouloux
BRUN	Philippe	Eure	@p_brun
CALIFER	Elie	Guadeloupe	@ElieCalifer2022
DAVID	Alain	Gironde	@AlainDavidAN
DELAPORTE	Arthur	Calvados	@ArthurDelaporte
DELAUTRETTE	Stéphane	Haute-Vienne	@SDelautrette
ECHANIZ	Iñaki	Pyrénées-Atlantiques	@inakiechaniz
FAURE	Olivier	Seine-et-Marne	@faureolivier
GAROT	Guillaume	Mayenne	@guillaumegarot
GUEDJ	Jérôme	Essonne	@JeromeGuedj
HAJJAR	Johnny	Martinique	@DeputeHajjar
JOURDAN	Chantal	Orne	@ChantalJourdan
KARAMANLI	Marietta	Sarthe	@MKaramanli72
KELOUA-HACHI	Fatiha	Seine-Saint-Denis	@KelouaF
LESEUL	Gérard	Seine-Maritime	@LeseulG
NAILLET	Philippe	La Réunion	@PNaillet
PETIT	Bertrand	Pas-de-Calais	@Bertrand_Petit_
PIC	Anna	Manche	@PicAnna3
PIRÈS BEAUNE	Christine	Puy-de-Dôme	@cpiresbeaune
POTIER	Dominique	Meurthe-et-Moselle	@PotierDominique
RABAULT	Valérie	Tarn-et-Garonne	@Valerie_Rabault
ROUAUX	Claudia	Ille-et-Vilaine	@claudia_rouaux
SANTIAGO	Isabelle	Val-de-Marne	@isasantiago_94
SAULIGNAC	Hervé	Ardèche	@hsaulignac
THOMIN	Mélanie	Finistère	@Mel_Thomin
UNTERMAIER	Cécile	Saône-et-Loire	@cecileuntermaier
VALLAUD	Boris	Landes	@BorisVallaud
VICOT	Roger	Nord	@rvicot

parti-socialiste.fr/nosdeputes
parti-socialiste.fr/nosdeputes
parti-socialiste.fr/nosdeputes
parti-socialiste.fr/nosdeputes
parti-socialiste.fr/nosdeputes

SOCIALISTES
ASSEMBLÉE NATIONALE